

PROJET ASSOCIATIF

2022-2026



Siege social

5 Avenue de Bordeaux
47110 Sainte-Livrade sur Lot



www.andapei47.fr



05.53.88.97.57



www.facebook.com/Andapei-47

Sommaire

PAGE 4-5	Editorial du Président
PAGE 6-7	Préambule
PAGE 8-15	Présentation de l'Association
PAGE 16-23	Orientation 1 – Développement de la vie associative
PAGE 18-19	1.1 Dynamiser l'animation de l'association
PAGE 20	1.2 Mouvement parental
PAGE 21-22	1.3 Militantisme
PAGE 24-27	Orientation 2 – Évolution de l'accompagnement
PAGE 26	2.1 Accueil et parcours de vie
PAGE 26	2.2 Autodétermination
PAGE 26	2.3 Le défi inclusif : promouvoir et défendre la différence
PAGE 27	2.4 Vie affective des personnes accueillies
PAGE 27	2.5 Adapter et poursuivre les formations des professionnels
PAGE 28-33	Orientation 3 – Ouverture sur l'environnement
PAGE 30-31	3.1 Développer la communication
PAGE 32	3.2 Développer de nouveaux partenariats
PAGE 33	3.3 Développer de nouveaux modes d'accompagnement
PAGE 34-37	Orientation 4 – Développement de la politique financière
PAGE 36	2.1 Point sur les financements actuels
PAGE 36-37	2.2 Autres financements existants et à mobiliser
PAGE 38-39	Conclusion du Président
PAGE 40-41	Glossaire
PAGE 42-43	Remerciements

Editorial du président

« Nouveau projet associatif 2022-2026 !

C'est à la fois le nouveau et le tout premier projet associatif pour l'Association **N**ouvelle **D**épartementale des **A**mis et **P**arents d'**E**nfants en **I**nclusion du Lot & Garonne.



À la fois Nouvelle (le 1er Janvier 2020) mais depuis longtemps implantée sur notre département, étant le fruit de la fusion de deux associations Parentales, l'ANDP (1965) et l'ADAPEI 47 (1963).

Deux ans déjà pour l'ANDAPEI 47, où nous avons dû apprendre très vite à vivre ensemble, et traverser une crise sanitaire majeure, qui a fortement impactée la vie des personnes accueillies dans nos établissements et services et de tous nos professionnels.

Deux ans où nous avons continué à rechercher des solutions afin d'anticiper le futur de l'ANDAPEI 47, en prenant soin de toujours prioriser la bienveillance, la qualité d'accompagnement des personnes qui nous sont confiées et la qualité de vie des professionnels.

L'évolution du secteur médico-social est en pleine effervescence, et notre rôle de parents militants est d'autant plus important si nous voulons continuer à rester le maître d'ouvrage de nos projets.

Le soutien d'amis, forts de leurs expériences et compétents dans leurs domaines, est également un point essentiel afin d'accroître notre force à défendre les intérêts des plus vulnérables.

Nous devons rester unis et solidaires, nous, les personnes, les familles, les professionnels, et notre projet associatif est là pour nous projeter sur les prochaines années, pour tracer notre route.

Ce projet associatif est le fruit d'un travail en commun (personnes accueillies, familles, professionnels, partenaires, membres du Conseil d'Administration) riche de partages, de propositions, pour des solutions innovantes et respectueuses des valeurs qui nous unissent.

Nous serons présents pour mettre en œuvre l'ensemble de ces orientations sur les cinq prochaines années. Nous devons nous rassembler autour de ce projet, nous les familles, les amis et les professionnels. Rejoignez-nous ! »

Jean-Pierre DURGUEIL, Président.

Préambule

Élaboration du Projet Associatif 2022-2026 dans une démarche participative

Ce projet associatif est le fruit d'un travail collaboratif de personnes représentatives de notre environnement du médico-social, c'est-à-dire des membres du Conseil d'Administration, des personnes accueillies dans nos établissements, des professionnels et des partenaires.

Soit près de **quarante personnes, volontaires, inscrites dans quatre groupes de travail**, correspondants aux quatre thèmes choisis par le Conseil d'Administration, points de départ des orientations stratégiques principalement retenues :

- la **vie associative** importante pour l'avenir du mouvement parental ;
- La **politique financière**, qui nous permet d'exister et de nous projeter sur de nouveaux projets ;
- **l'ouverture sur l'environnement**, afin de répondre à la transformation de l'offre ;
- **l'évolution de l'accompagnement**, plus près des choix des personnes.

Ce projet associatif, n'efface pas d'où l'on vient et ce que l'ANDP et l'ADAPEI47 ont réalisé précédemment, mais il doit se projeter à l'horizon 2026, en ayant toujours comme objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes accueillies.

Nous nous positionnons sur des orientations importantes. Nous nous retrouverons régulièrement sur les groupes de travail afin de faire le point et tenir nos engagements.

Un compte rendu annuel sera fait en Conseil d'Administration et lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Présentation de l'association

Cartographie de l'association



Etablissements et services

- 4** Sainte-Livrade S/Lot : Siège administratif, ESAT Montclairjoie, SAVS de la Vallée du Lot, Foyer d'Hébergement du Docteur Lafage
- 2** Tournon d'Agenais : FAM St Paul , FO St Paul
- 1** Castelmoron S/Lot : SESSAD Lou Roucal
- 1** Montpezat d'Agenais : IME de Montclairjoie
- 2** Villeneuve S/Lot : FAM Résidence d'Olt, Accueil de jour MAS
- 1** Tonneins : MAS Les Quatre Saisons

Quelques chiffres ...



11 établissements et services
dont 3 accueils de jour



repartis sur le département
du Lot-et-Garonne



250 professionnels



72 travailleurs ESAT



168 personnes accompagnées
MAS / FAM / FO / FH / SAVS



60 enfants accueillis
IME / SESSAD

Dispositif Adultes Travail/Hébergement Inclusif

ESAT Montclairjoie - Sainte Livrade S/Lot

Foyer d'Hébergement Dr A. Lafage - Sainte Livrade S/Lot

SAVS de la Vallée du lot - Sainte Livrade S/Lot

Dispositif Inclusif Hébergement Accompagnement et Soins

MAS les Quatre Saisons - Tonneins

FAM Résidence d'Olt - Villeneuve S/Lot

FO/FAM Maison St-Paul - Tournon d'Agenais

Dispositif Enfance

IME Montclairjoie - Montpezat d'Agenais

SESSAD Lou Roucal - Castelmoron S/Lot

Schéma organisationnel et gouvernance

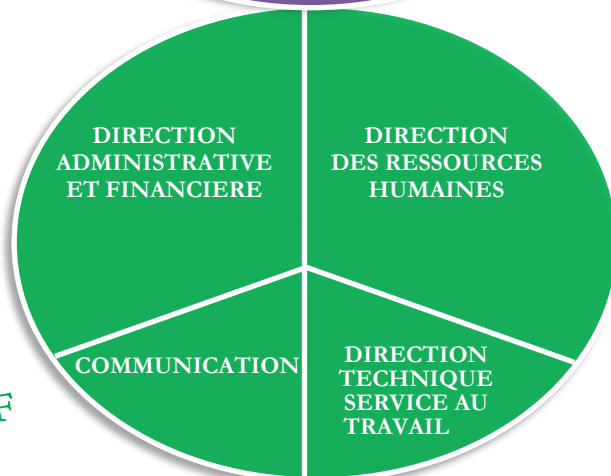
CONSEIL
D'ADMINISTRATION



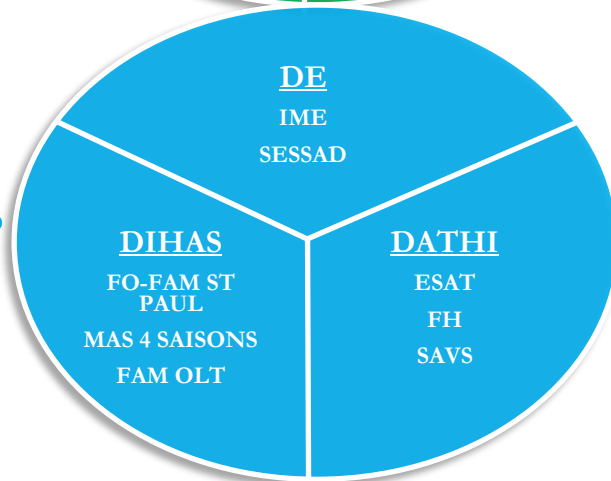
Composé d'un Président,
un Président Adjoint,
trois Vice-Présidents,
une Secrétaire et
une Trésorière

DIRECTION
GÉNÉRALE

-
SIÈGE
ADMINISTRATIF



ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



Des commissions transversales : pilotage et innovation



Missions & valeurs de l'association

Des valeurs et des missions au service des personnes accompagnées & de leurs familles et/ou aidants

L'ANDAPEI 47 a pour mission de défendre les droits des personnes en situation de handicap, de leur famille, de leur permettre de vivre et de les aider, dans le respect de leurs choix personnels, dans une société bienveillante et plus inclusive. Il est nécessaire d'être à leur écoute, si nous voulons répondre à leurs projets de vie.

Participer à la vie culturelle, sportive, voyager, profiter de moments d'échanges et de partages avec d'autres personnes du milieu ordinaire, quoi de plus normal aujourd'hui.

Travailler en ESAT, en Entreprise Adaptée et si possible en entreprise privée ou dans une collectivité, selon ses possibilités, avec le droit de se tromper de parcours et de pouvoir changer d'avis et de trajectoire.

Avoir un logement moderne, équipé, avec un accompagnement spécifique, et des services pour répondre aux difficultés qu'elles soient passagères ou plus pérennes.

Être un citoyen, participer à la vie politique, avoir le choix de voter comme l'on veut.

Voilà ce qui nous rassemble dans ce projet, et pour y arriver nous devons anticiper, rechercher des solutions innovantes, bousculer les habitudes, déranger parfois, mais n'oublier personne.

Aujourd'hui encore, et malgré ce que l'on veut bien nous dire, le chantier est énorme car les moyens ne sont pas suffisants afin :

- De donner à tous nos enfants une éducation adaptée à leur niveau afin de mieux apprendre ;
- De les accueillir dans nos établissements, écoles, collèges, bien accompagnés ;
- D'aider les familles et de leur apporter un soutien régulier ;
- De trouver des solutions aux personnes vieillissantes, adaptées à leur handicap ;
- De ne laisser tomber personne en cours de route ;
- Et — un point très important —, aider les personnes n'ayant pas de solutions, mieux les identifier, et ne plus les laisser « en file d'attente » irréversiblement.

L'ANDAPEI 47 s'engage afin de diminuer ces inégalités, mais ce sera un combat à mener, où nous devons nous retrouver, nous les parents et amis, les professionnels de nos établissements, nos partenaires, nos financeurs, les collectivités locales et départementales.

Nous croyons en **une société solidaire et plus inclusive**, avec l'aide et les compétences de toutes et tous.

Les outils de communication

Les outils de communication et d'information



www.andapei47.fr

Site internet institutionnel de l'association regroupant nos valeurs et missions, notre historique, nos établissements et services mais aussi nos actualités et nos offres d'emploi...



La newsletter numérique

Parution mensuelle envoyée aux familles, aidants, personnes accompagnées, professionnels, partenaires, clients, etc.

Elle permet de suivre les événements et actualités des établissements et services.



Retrouvez l'ANDAPEI 47 sur les réseaux sociaux

Des photos, des actualités, des articles de presse, des vidéos animent cette page régulièrement.



Contactez-nous facilement

5 Avenue de Bordeaux

47110 Sainte Livrade Sur Lot

05.53.88.97.57

direction-generale@andapei47.fr



Orientation 1

Développement
de la vie associative

Mouvement parental

Dynamiser l'animation de l'association

Militantisme associatif

Orientation 1

Vie associative

1.1/ Confirmer la force du Mouvement parental et la complémentarité de la triple expertise (Personnes handicapées-Parents-Professionnels)

La force du Mouvement parental s'enrichit de la triple expertise : le rôle, l'expérience et les compétences de chacun doivent être reconnus et mis à profit pour améliorer au quotidien le service rendu.

La place et l'expertise de chaque partie prenante sont valorisées et mises à contribution au sein de l'association. Les actions menées par l'ANDAPEI 47 seront portées à la connaissance du grand public et des pouvoirs publics.

Objectif : renforcer la participation des familles à la dynamique de l'association

Afin de garantir la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, l'association, en lien étroit avec les familles, utilise pleinement la force du collectif pour asseoir sa visibilité.

Les actions :

- ⇒ Faire repérer l'association par les familles dès l'entrée dans l'établissement par une commission composée d'administrateurs membres du bureau du Conseil d'Administration avec pour support un livret d'accueil ;
- ⇒ Définir les missions de ces nouveaux adhérents militants ;
- ⇒ Créer davantage de lien avec les familles en organisant des temps d'information, des réunions de familles ;
- ⇒ Associer les parents aux activités associatives : actions ponctuelles ou pérennes ;
- ⇒ Impliquer les parents à la vie des établissements au-delà des Conseils de la vie sociale (CVS) ;

- ⇒ Faire davantage connaître le handicap et les actions que mène l'ANDAPEI 47 ;
- ⇒ Réaliser des campagnes de communication soutenues auprès des parents sur le rôle de l'association.

Objectif : fédérer et développer le réseau de partenaires et de bénévoles

Compte tenu de l'évolution des accompagnements, l'ANDAPEI 47 poursuit le développement de son réseau partenarial afin d'offrir aux personnes accompagnées et à leurs familles une prestation adaptée et de qualité.

L'action bénévole constitue une force du Mouvement parental et doit être développée.

Les actions :

- ⇒ Créer des partenariats, notamment avec d'autres associations, les organisations de l'économie sociale et solidaire et le milieu ordinaire ;
- ⇒ Construire un maillage territorial et coordonner l'ensemble des réseaux ;
- ⇒ Favoriser et valoriser l'action bénévole.

1.2/ Dynamiser l'animation de l'association

Objectif : renforcer la participation de la personne accompagnée à la dynamique de l'ANDAPEI 47

Les personnes accueillies et accompagnées de l'ANDAPEI 47, premiers acteurs de leurs parcours de vie, sont associées aux projets et à la dynamique de l'association afin de mettre à profit leurs compétences.

Les actions :

- ⇒ Adapter les modalités d'information et de communication (FALC) pour mieux faire connaître l'association aux personnes accompagnées ;
- ⇒ Faire participer et interagir des personnes accompagnées de différentes structures à la vie de l'association ;
- ⇒ Ouvrir les instances de l'association (AG, CA) aux personnes en situation de handicap et/ou imaginer d'autres modalités de participation ;
- ⇒ Favoriser l'adhésion de personnes accompagnées qui le souhaitent.

Objectif : renforcer la participation et l'adhésion des professionnels à la vie de l'association

Afin de valoriser les actions de l'association au-delà des établissements et services, l'ANDAPEI 47 favorise l'implication des professionnels dans la vie associative et développe une identité et une culture commune.

Les actions :

- ⇒ Développer une véritable culture associative : favoriser l'appropriation des projets et l'appartenance à l'association ;
- ⇒ Former les salariés aux rôles des instances statutaires : le mouvement, le conseil d'administration, l'assemblée générale... ;
- ⇒ Accompagner le développement des compétences et des responsabilités ;
- ⇒ Être « porte-parole » des actions menées par les structures de l'association ;
- ⇒ Valoriser davantage les actions menées au sein des établissements et services ;
- ⇒ Organiser des rencontres annuelles avec l'ensemble des professionnels.

1.3/ Le militantisme associatif

L'association renforce son rôle auprès des personnes en situation de handicap, de leurs proches, du grand public et des pouvoirs publics ; elle fédère davantage **l'ensemble des forces vives, rend plus efficiente, cohérente et lisible les organisations et accentue la visibilité de ses actions.**

**Objectif : instaurer une ANDAPEI 47 plus forte :
prospection, cohésion, militantisme**

Des actions sont menées afin de favoriser la mutualisation, le partage, les adhésions au profit d'une ANDAPEI 47 plus forte et reconnue sur le territoire.

Les actions :

- ⇒ Mutualiser les compétences et expériences (des administrateurs et professionnels) sur l'ensemble du département ;
- ⇒ Développer le recours aux amis et aux membres bienfaiteurs ;
- ⇒ Faire connaître l'ANDAPEI 47 comme un représentant essentiel du secteur médico-social auprès des pouvoirs publics ;
- ⇒ Mise en œuvre d'un plan de formation réservé aux administrateurs ;
- ⇒ Apporter l'expérience des parents et des amis des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics, des élus, des acteurs économiques et de la société civile.

Objectif : affirmer et promouvoir la culture associative de l'ANDAPEI 47 et renforcer le sentiment d'appartenance à l'association

L'ANDAPEI 47 conforte sa culture associative et renforce le sentiment d'appartenance de toutes les parties prenantes, véritables forces, au profit de la qualité des accompagnements, du soutien des proches et de sa pérennité.

Les actions :

- ⇒ Inciter les professionnels à porter et diffuser les valeurs et actions de l'association ;
- ⇒ Ouvrir les instances aux différentes parties prenantes ;
- ⇒ Désigner un « administrateur référent » pour accompagner les nouveaux administrateurs ;
- ⇒ Se former en permanence sur les droits, le fonctionnement des établissements médico-sociaux, leur financement...

Objectif : mettre à profit les ressources de l'Unapei Nationale et de l'Unapei Nouvelle Aquitaine au bénéfice de l'ANDAPEI 47

Inscrite dans un Mouvement national et régional, l'ANDAPEI 47 s'appuie sur l'ensemble des ressources disponibles dans la construction de ses projets et la coordination de son réseau partenarial.

Les actions :

- ⇒ S'appuyer davantage sur le Mouvement national qui est décliné en trois orientations pour les porter au niveau associatif :
 - Accompagner chaque personne handicapée à être actrice de sa vie ;
 - Accélérer l'évolution de la société ;
 - Affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneurs militants.
- ⇒ S'appuyer sur les moyens régionaux – Unapei Nouvelle Aquitaine.

L'ANDAPEI 47 participe au parcours « ORIGAMI » proposé par l'UNAPEI.

Ce parcours consiste à partager au niveau national nos expériences et à réfléchir ensemble à la création d'un véritable réseau.

Nous cherchons des solutions afin de renforcer le mouvement parental grâce au soutien de nouvelles familles, à plus de communication, etc.

Que sera l'UNAPEI, et par là même l'ANDAPEI 47, à l'horizon 2030 ?

C'est la préoccupation de 2022/2026.

Qu'est ce que l'Unapei ?

Principal mouvement associatif français, l'Unapei regroupe 330 associations, animées par des bénévoles, des parents et des amis de personnes handicapées. Depuis plus de 60 ans, l'Unapei innove sur tous les territoires et agit avec et pour les personnes en situation de handicap.

Le Mouvement Unapei comprend des associations familiales, gestionnaires ou non d'établissements et services médico-sociaux, des associations mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des associations d'auto-représentation.»

Extrait du site internet de l'Unapei : <https://www.unapei.org/actions/qui-sommes-nous/notre-raison-detre/>

Les orientations et objectifs du mouvement Unapei sont multiples :

- ⇒ Généraliser la démarche d'autodétermination des personnes ;
- ⇒ Garantir à chaque personne et à sa famille un accompagnement adapté aux attentes et aux besoins tout au long de la vie ;
- ⇒ Co-construire avec tous les acteurs de la société ;
- ⇒ Innover dans l'accompagnement des personnes et des familles ;
- ⇒ Rendre puissant et visible le réseau Unapei ;
- ⇒ Renforcer la complémentarité de la triple expertise : personne/ famille / professionnel.

L'Andapei 47 fait partie du mouvement Unapei National et aussi de l'Unapei Nouvelle Aquitaine, échelon régionale du mouvement Unapei.

En 2022, l'Unapei Nouvelle Aquitaine regroupe 18 associations : 14 associations gestionnaires et 4 associations tutélaires.

Les associations membres de cette entité régionale sont donc incontournables au sein de la région, pour défendre la cause des personnes en situation de handicap, soutenir leur famille, dans leur quête d'une société plus juste et plus inclusive en matière d'éducation, d'hébergement, de travail, de formation et de participation citoyenne.





Orientation 2

Évolution de
l'accompagnement

Accueil et parcours de vie :
l'accompagnement des personnes tout
au long de leur vie

Autodétermination

Le défi inclusif : promouvoir et défendre
la différence

Vie affective des personnes accueillies

Adapter et poursuivre les formations
des professionnels en fonction des
besoins des différents publics et des
nouveaux modes d'accompagnement

Orientation 2

Évolution de l'accompagnement

2.1/ Accueil et parcours de vie : l'accompagnement des personnes tout au long de leur vie

- ⇒ Accueillir les familles et les personnes accompagnées en plusieurs étapes et en toute sécurité ;
- ⇒ Proposer un accompagnement adapté à tout âge aux besoins de la personne et de son libre choix selon les possibilités d'accueil de l'association.

2.2/ Autodétermination

- ⇒ Accompagner les personnes pour qu'elles fassent leur propre choix en soutenant un consentement éclairé : porter une politique associative novatrice de formation des professionnels sur la thématique du recueil de l'avis de la personne accompagnée en associant systématiquement les familles à ces temps de formation.

2.3/ Le défi inclusif : Promouvoir et défendre la différence

- ⇒ Continuer à prioriser le défi inclusif qui passe par :
 - L'adaptabilité de l'habitat ;
 - L'ouverture des partenariats ;
 - L'ouverture des parcours professionnels inclusifs ;
 - Le soutien des activités inclusives ;

- La mobilité ;
- Les parcours scolaires adaptés aux enfants accueillis.

2.4/ Vie affective des personnes accueillies

Il est important de préciser que la vie affective ne se résume pas exclusivement à la vie amoureuse et à la sexualité de la personne, elle peut-être aussi représentée par les amis, la solidarité, le fait de se recréer une famille au sein de l'association.

- ⇒ Veiller au travers des différentes équipes de professionnel à écouter, informer, ne pas juger, accompagner et respecter le droit à la différence des personnes tout en respectant leur intimité : accompagner les personnes dans l'expression et la mise en œuvre de leurs demandes et de leurs choix de vie affective — dans le cadre réglementaire de la législation — et en garantir le respect et la confidentialité.

2.5/ Adapter et poursuivre la formation des professionnels en fonction des besoins des différents publics et de nouveaux modes d'accompagnement

- ⇒ Poursuivre la formation des professionnels pour maintenir et évoluer avec les besoins d'accueil et de cohérence dans les parcours de vie des personnes accueillies permettant l'autodétermination, le défi inclusif et une vie affective adaptée à chacun ;
- ⇒ Être force de proposition dans l'information, le conseil et la formation aux aidants tout au long du parcours de vie des personnes accueillies.



Orientation 3

Ouverture sur
l'environnement

**Développer la
communication**

**Développer de nouveaux
partenariats**

**Développer de nouveaux
modes d'accompagnement**

Orientation 3

Ouverture sur l'environnement

3.1/ Développer la communication

Objectifs : faire connaître l'activité de l'association en interne

Il est essentiel que l'association ait la volonté de toucher tout le monde.

Les ressources utilisées pour communiquer doivent être mutualisées afin que chaque avancée soit partagée à tous les établissements de l'association.

Les actions :

- ⇒ Adresses mails pour communiquer entre professionnels, entre établissements et entre bénéficiaires et référents de l'associations ;
- ⇒ Réunions de travail ;
- ⇒ Notes du Directeur Général et du Président.

Les points de vigilance :

- ⇒ L'intention de la volonté de communiquer et le message que l'on communique sont parfois différents. Il peut donc y avoir un décalage d'interprétation ;
- ⇒ Chacun a sa responsabilité propre pour veiller à ne pas ternir l'image de l'association — cela desservirait la cause.

La communication doit être un outil permettant de pérenniser le modèle associatif et le renouvellement de ses administrateurs. Il est donc essentiel de réussir à mobiliser et fédérer les administrateurs pour l'avenir de l'association. Il faut que la **communication porte sur ses valeurs** : respect, humanisme, démocratie interne et sur les missions de l'association.

Objectif : mobiliser, sensibiliser, mettre en lumière les valeurs de l'association

Il faut un mode de communication accessible à tous avec des systèmes d'informations partagés.

Les actions :

- ⇒ Le FALC (facile à lire et à comprendre) ;
- ⇒ La newsletter ;
- ⇒ La page Facebook ;
- ⇒ Le site internet institutionnel ;
- ⇒ Les professionnels : relais de l'association auprès des bénéficiaires et des familles ;
- ⇒ Flochage des véhicules de l'ESAT (diffusion de la marque « Unapei & Entreprises »).

3.2/ Développer de nouveaux modes de partenariat

Les actions :

- ⇒ Renforcer les échanges auprès des collectivités locales et les impliquer dans les projets de l'association afin de participer ensemble à l'évolution des établissements de l'ANDAPEI 47 vers un milieu plus inclusif ;
- ⇒ Renforcer la représentation de l'association au niveau du département (Conseil Départemental) et de la région (Agence Régionale de Santé) ;
- ⇒ Créer un lien avec tous les acteurs du médico-social du département et participer aux projets communs et prioritaires définis dans le cadre de la région : réponse aux appels à projet ;
- ⇒ Continuer à faire du lien avec le GCSMS Moyenne Garonne (Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale), avec l'ADIPH (Groupement des ESAT), et avec l'Unapei Nouvelle-Aquitaine ;
- ⇒ Réfléchir à la création d'une instance des Présidents des associations sur le département pour faire du lien ;
- ⇒ Renforcer les projets inter-associatifs (relancer le projet de restaurant social à Sainte-Livrade S/Lot co-porté par deux associations du secteur) ;
- ⇒ Développer des partenariats avec les centres de formation pour susciter des vocations et rendre le secteur plus attractif ;
- ⇒ Organiser des journées de sensibilisation sur différents thèmes associatifs : bénévolat, nouveaux administrateurs, etc.
- ⇒ Développer et favoriser la participation bénévole, l'utilité sociale et le mécénat (autre que financier) en proposant aux acteurs locaux (tout public, associations locales, clubs, entreprises, écoles ...) de s'investir dans des actions concrètes ou des projets spécifiques, porteurs des valeurs de solidarité et de fraternité de l'association.

3.3/ Développer de nouveaux modes d'accompagnement

Les actions :

⇒ S'ouvrir à de nouveaux handicaps : handicap psychique, polyhandicap, visuel, handicap suite aux accidents de la vie, etc.

Lorsqu'on s'engage avec des particularismes, on s'engage à toujours les accueillir correctement en adéquation de ses moyens avec ses ambitions.

⇒ Promouvoir les parcours de vie : avancée en âge / fin de vie : accompagner les personnes présentes au sein de nos établissements jusqu'à leur fin de vie ;

⇒ Créer une structure pouvant accueillir des personnes vieillissantes (EHPAD) ;

⇒ Intégrer les personnes en situation de handicap aux Conseils d'Administrations (exemple de l'association Nous Aussi) ;

⇒ Développer les comportements écoresponsables au sein de l'association.



Orientation 4

Développement de la
politique financière

Financements actuels

Autres financements à
mobiliser

Orientation 4

Développement de la politique financière

Objectifs :

- Connaître les différents modes de financement actuel de l'association
 - Définir des axes de travail afin de trouver des financements complémentaires
 - Améliorer le budget de la gestion non contrôlée
 - Pouvoir financer des projets exceptionnels

4.1/ Les financements actuels de l'association - quels sont-ils ?

- ⇒ Les dons, adhésions, cotisations, subventions pour l'association gestion non contrôlée ;
- ⇒ Les frais de siège pour le fonctionnement du siège administratif ;
- ⇒ Dotations de l'État et du Conseil Départemental pour le fonctionnement des établissements ;
- ⇒ Les Crédits Non Reconductibles (CNR) suite à des réponses d'appels à projets ;
- ⇒ La taxe d'apprentissage pour l'IME et l'ESAT ;
- ⇒ Les bénéfices des activités de l'ESAT PRODUCTION.

4.2/ Vers quelles sources de revenus complémentaires peut-on se tourner ?

- ⇒ Ponctuelles (tombola, loto, manifestations diverses ...) ;
- ⇒ Fonds de dotation/fondations des grandes sociétés ;
- ⇒ Fonds Social européen (FSE) ;
- ⇒ Mécénat.

4.3/ Les moyens à mobiliser pour entreprendre ce développement de façon pérenne

- ⇒ Solliciter des stagiaires en écoles de commerce pour valoriser les productions de l'ESAT, élargir la cible pour la collecte de la taxe d'apprentissage ;
- ⇒ Solliciter des services civiques et/ou contrats d'apprentissage pour renforcer les recherches de dons, subventions, fonds de dotation au niveau associatif ;
- ⇒ Des fiches de missions seront construites pour toute embauche, ainsi que des supports de communication efficaces pour réaliser ces démarches ;
- ⇒ Solliciter les intervenants extérieurs pour nous aider à financer des projets par des Fonds Sociaux Européens (Monsieur LOPEZ du CD47) ;
- ⇒ Arrondi supérieur en caisse : partenariat avec une grande enseigne qui a son siège dans le Lot-et-Garonne, « au moment de payer à la caisse d'un magasin, on vous propose d'arrondir votre paiement au profit de notre association » ;
- ⇒ Travail de communication auprès des études notariales pour développer les legs et les dons au profit de notre association.

Conclusion du Président

L'ANDAPEI 47 s'est inscrite dans le projet national de l'UNAPEI afin de réfléchir à la représentation de nos associations de parents ou d'amis à l'horizon 2030.

ORIGAMI est le nom de ce projet qui est un véritable « *chantier global du réseau Unapei pour co-construire son positionnement et développer une véritable logique réseau* ».

Il s'agit de donner plus de représentativité à nos associations locales qui seront lisibles au plan national avec toujours pour missions :

- **d'accueillir et soutenir les parents et familles des personnes en situation de handicap ;**
- **d'accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap au regard de leurs besoins et de leurs projets ;**
- **d'agir pour une société plus inclusive.**

Ce qui se traduit concrètement pour l'ANDAPEI 47 par :

- Porter le projet de relocalisation de notre IME et SESSAD sur le nouveau site de Villeneuve-sur-Lot ;
- Accompagner dans le nouveau dispositif des enfants accueillis avec une scolarisation adaptée à chacun, et plus inclusive ;
- Développer des partenariats plus efficaces avec les collectivités et centres de formation de la Communauté des communes du Villeneuvois ;
- Proposer aux travailleurs d'ESAT des solutions d'hébergement multiples et variées construites en collaboration et s'appuyant sur leurs choix personnels ;
- Créer un accueil de jour sur le site de la résidence d'OLT digne d'un accompagnement moderne et adapté aux personnes accueillies ;
- Développer notre SAVS et notre partenariat avec le département ;
- Améliorer, moderniser les lieux de vie des personnes les plus vulnérables dans nos foyers de vie (Projets Résidence d'OLT) ;
- Développer et participer à de nouveaux projets pilotés en partenariat avec d'autres associations ou acteurs économiques du réseau ;
- Trouver des solutions d'accueil et des logements pour les personnes vieillissantes (MAPHA, EHPADPH, ...) ;
- Accompagner plus de personnes en attente de solution.

La tâche est colossale, mais l'ANDAPEI47 a montré depuis des décennies sa capacité à accompagner et défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Ensemble, avec vous, les familles, les amis, nous en sommes capables !

Glossaire

- **ADAPEI** : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants en Inclusion
- **ADIPH** : Association Départementale d'Insertion des Personnes Handicapées
- **AG** : Assemblée Générale
- **ANDAPEI 47** : Association Nouvelle Départementale des Amis et des Parents d'Enfants en Inclusion du Lot et Garonne
- **ANDP** : Association Notre Dame De Pitié
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **CA** : Conseil d'Administration
- **CD 47** : Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
- **CNR** : Crédit Non Reconductible
- **CVS** : Conseil de la Vie Sociale
- **DATHI** : Dispositif Adultes Travail Hébergement Inclusif
- **DE** : Dispositif Enfance
- **DIHAS** : Dispositif Inclusif Hébergement Accompagnement et Soins
- **EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- **EHPADPH** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes et Personnes Handicapées
- **ESAT** : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
- **FALC** : Facile à Lire et à Comprendre
- **FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- **FO** : Foyer Occupationnel
- **FSE** : Fonds Social Européen
- **GCSMS Moyenne Garonne** : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale
- **IME** : Institut Médico-Éducatif
- **MAS** : Maison d'Accueil Médicalisé
- **MAPHA** : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées
- **SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SESSAD** : Service d'Éducation Spécialisée et des Soins À Domicile
- **UNAPEI NA** : Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants en Inclusion de Nouvelle-Aquitaine

Remerciements

Pour leur participation et la réalisation de ce projet merci aux personnes suivantes :

Les administrateurs :

Isabelle BOUZERAND, Roger DAMAZ, Bernard DUMAS DE LA ROQUE, Jean-Pierre DURGUEIL, André FABRE, Claudine LABOIS, Annie PHILOR, Michel RABOT.

Les professionnels :

Alexia BAGHDADI, Georges BALI, Coralie BATANERO, Ghislaine BATUT, Wilfrid BETHENCOURT, Monique BONNEAU, Carole BOUSQUET, Valérie CASASSA-VIGNA, Stéphanie DJAKOVIC, Jean-Michel GERARDIN, Edith GESLIN, Isabelle JAFFRES, Cathy MICHEL, Karine MOREAU, Géraldine NAVARRO, Agnès NICOLOTTO, Mylène RIGO, Morgane ROSO.

Les personnes accompagnées :

Hayat ECH CHERRAB, Marc GUYONNEAU, Hervé KAMINSKY, Michèle MORISSET, Audrey SARFATI.

Les représentants famille :

Danielle CASTILLO, Daniel LABOIS.

Les partenaires :

Nicolas AMAN, Aline BURLISSON-QUEYREL, Fabienne CAUQUIL, Jean CECCHETTO Yann DELBREL, Danièle LAYEC.

Rédaction et mise en page :

Céline BONNE, Elina NOUVEAU.

